

**Procès-verbal de la réunion spéciale de l'Assemblée générale  
tenue le vendredi 14 novembre 2008, à midi, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack**

---

**0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

Comme l'ordre du jour porte uniquement sur le projet de convention collective, le quorum est constitué des membres présents (règle 16.1 des Statuts du SPUL).

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le président d'assemblée, André Castonguay, invite le secrétaire à présenter l'ordre du jour.

**Proposition Lacouture – Ganguly**

*Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour.*

0. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée;
1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Compte rendu du Comité de négociation de la convention collective 2008-20XX;
3. Adoption du projet de convention collective 2008-2012 – Vote secret;
4. Levée de l'assemblée.

Étant donné qu'il s'agit d'une assemblée générale spéciale, aucune modification de l'ordre du jour n'est recevable. Le président d'assemblée invite les membres à commenter l'ordre du jour. Aucune observation n'est faite. Le président de l'assemblée demande aux membres de voter sur la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**2. Compte rendu du Comité de négociation de la convention collective 2008-2012**

**Proposition Saint-Yves – Duguay**

*Que l'Assemblée générale se transforme en comité plénier pour une durée maximale de deux heures.*

**Adoptée à l'unanimité**

Au sortir du comité plénier, le secrétaire fait rapport à l'Assemblée.

D'abord, le président du SPUL a fait un résumé du protocole de retour au travail. Les principaux points sont :

- 1) les professeures et professeurs sont responsables de la reprise des activités annulées à l'occasion des jours de grève;
- 2) l'Employeur s'engage au maintien du cumul de l'ancienneté perdue à la suite des journées de grève;
- 3) l'Employeur s'engage à n'exercer ni sanction ni mesure disciplinaire à l'encontre des professeures et professeurs à la suite des journées de grève;
- 4) l'Employeur s'engage à verser les sommes dues à titre de rétroactivité au plus tard à la paie du 24 décembre 2008.

Le président de l'assemblée invite ensuite Esther Déom, porte-parole du Comité de négociation, à présenter les modifications apportées à la convention collective. La porte-parole indique que les modifications à la convention sont nombreuses et qu'elles résultent, bien entendu, des demandes du SPUL, mais aussi de nombreuses demandes de l'Employeur. Ainsi, les négociations ont conduit à modifier la grande majorité des clauses de la convention. Esther Déom passe en revue, chapitre par chapitre, les modifications qui ont été convenues par les parties.

Daniel Coulombe, membre du Comité de négociation, présente une lettre d'entente qui met fin à la ponction salariale liée au remboursement des sommes avancées pour combler le déficit de solvabilité du RRPPUL constaté en 2004.

Le président invite les membres à faire des commentaires sur chacune des parties du projet de convention collective. Certaines demandes de précision sont faites par l'Assemblée.

### **Proposition Duguay – Kaszap**

*Que l'Assemblée revienne en assemblée délibérante.*

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. Adoption du projet de convention collective 2008-2012**

Étant donné qu'il y a moins de 50 % plus un des membres en règle du SPUL présents à l'assemblée, le président de l'assemblée annonce le début d'une procédure de référendum.

Le secrétaire indique les modalités du référendum. Les membres du SPUL sont conviés à participer à un référendum qui portera sur deux propositions. La première proposition, soumise à l'Assemblée générale annuelle du 7 novembre 2008, concerne des modifications aux Statuts du SPUL. La deuxième proposition, présentée à la réunion spéciale de l'Assemblée générale du 14 novembre 2008, porte sur le projet de convention collective 2008-2012.

C'est le résultat de ce référendum qui déterminera, d'une part, l'adoption ou le rejet de la proposition de modifications aux Statuts et, d'autre part, l'adoption ou le rejet du projet de convention collective 2008-2012.

Le référendum se tiendra aux endroits et selon les horaires suivants :

- \* Pavillon Maurice-Pollack, Grand Salon dans l'heure suivant l'Assemblée générale spéciale du 14 novembre 2008;
- \* Dans les locaux du SPUL (Pavillon Alphonse-Desjardins 3339) :
  - le lundi 17 novembre 2008 de 9 h à 16 h 30 et
  - le mardi 18 novembre 2008 de 9 h à 14 h 30;
- \* Au local 3235, Édifice du Vieux-Séminaire de Québec (École d'architecture) : le mardi 18 novembre 2008 de 10 h 30 à 13 h 30;
- \* Au local 3111, Édifice de la Fabrique (École des arts visuels) : le mardi 18 novembre de 10 h 30 à 13 h 30.

Le président de l'Assemblée invite les membres à participer au référendum dès que l'assemblée sera levée.

#### 14. Levée de l'assemblée

##### **Proposition Rigaux-Bricmont – Saint-Yves**

*Que l'Assemblée soit levée.*

**Adoptée à l'unanimité**

L'assemblée est levée à 14 h 12.

---

Yves Lacouture, Ph.D., secrétaire du SPUL

---

Lu et approuvé par :  
André Castonguay, Ph.D., président  
Le 26 octobre 2009